



Bambecque en campagne



juillet 2011

Bambecque, vu d'en haut !

Année 4, N° 15

Vu du ciel, notre village prend un autre relief, n'est ce pas !?

Prendre du recul, de la hauteur, donne une autre vision.

Grâce à James, un passionné de « Paramoteur », ces deux belles photos nous ont été communiquées.

Votre gazette est là aussi pour prendre de la hauteur, pour aller au-delà de la communication de la municipalité.

Sur l'école, ... combien de frais divers pour ????

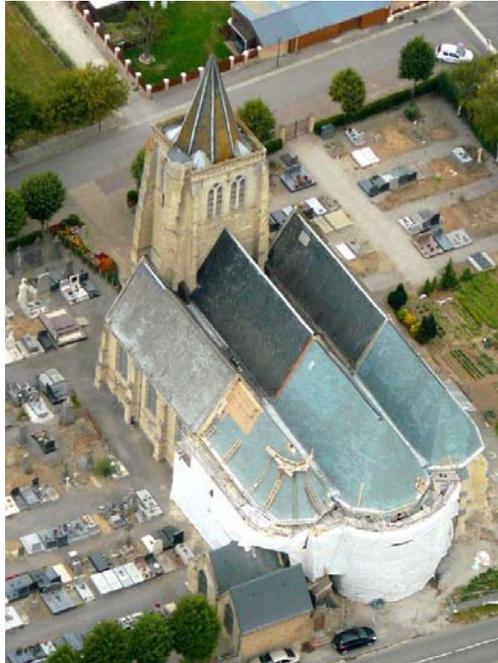
Comme vous le savez déjà, l'école de Bambecque est disproportionnée par rapport à l'usage.



© James Guil

En effet auprès des parents, Madame le maire d'Oost-cappel envisageait d'y transférer son école pour profiter de tout l'espace libre chez nous.

A Oost-cappel, l'école date. L'unique toilette est à l'extérieur, le simple vitrage est la panacée,



© James Guil

Nous la comprenons, vu les économies envisagées pour les Oost-cappelais.

Les salles vides, n'accueillant pas de classes, sont un surcoût. En 2010, des milliers d'euros d'intérêts ont été payés pour des crédits relais ou de trésorerie* ; sans compter les frais de fonctionnement : factures d'entretiens, de chauffage, ...

Et ça continue en 2011 encore et encore !!!

* Pour le citoyen c'est du crédit à la consommation sur 12 ou 24 mois.

Chacun sait maintenant que la dette du village est colossale. Elle a pris plaisir à s'afficher au cœur du village, se rappelant au bon souvenir de l'adjoint « aux finances », qui a laissé faire.

Nous tenons là à mettre un terme à la rumeur selon laquelle ce serait notre ancien maire qui aurait créé la dette : c'est faux ! Il a investi pour l'avenir. Eux, ils l'hypothèquent.

Sur la porcherie, ..., on a évité le Pschiit* !!!

Suite à la mobilisation des habitants lors de la réunion publique sur le projet de porcherie, quelle ne fût notre surprise d'entendre notre Maire évoquer sa peur du Préfet et du Tribunal Administratif.

Notre Maire, à contre-cœur, a fini par suivre le mouvement et sous la pression des Bambecquois, des conseillers municipaux exemplaires bloquent le projet.

Alors que, quelques semaines plutôt, certains élus l'avaient validé sur Houtkerque. « Et Pschiit !!! »

Rappelez-vous sur plusieurs actions du collectif Bambecquois, notre maire a tenté de stopper l'action démocratique.

Il est allé jusqu'à rédiger un arrêté pour empêcher un barbecue pour risque sanitaire . « Et Pschiit !!! »

Nous ferons tout pour que la commune l'emporte au tribunal administratif.

Mais au contraire dans leur fort intérieur, certains élus ne souhaitent-ils pas que cela fasse « Pschiit !!! »

Grâce à vous ! Vu « d'en-haut », on connaît Bambecque et les Bambecquois.

C'est HISTORIQUE ! Pour la première fois un rejet du permis d'exploitation par le CODERST, a été obtenu !

Merci à tous !
A chacun, un bel été à Bambecque !!!

Jean Deroi

D'autres photos de James sur son blog : <http://garuda.canalblog.com>

* expression utilisée par notre maire lors de la réunion faisant allusion à un flop

Sécurité routière, une ambition limitée

Parce que nous l'évoquons gazette après gazette, le 10 mars dernier, la majorité municipale a présenté ses projets en matière de sécurité routière. Ils viennent d'être mis en place :

30 Une zone 30 de l'entrée du manoir de l'Engelshof jusqu'au rond-point.

P Un marquage au sol de places de stationnement du rond-point jusqu'aux maisons à la sortie du village vers Oost-Cappel.

Selon notre maire, le marquage au sol rue principale incitera les voitures à se garer à ces endroits. La chaussée étant alors moins large, les automobilistes ralentiront.

Mais, comme nous l'ont fait remarquer des habitants de la route d'Herzele (déjà dans ce cas de figure), ce sont leurs automobiles qui servent de ralentisseur. Et parfois, des rétroviseurs en sont tout bouleversés

Des études pour faire un relevé de la vitesse ont été réalisées par le conseil général à la demande de la commune. Quand seront-elles publiées ?



**Les obstacles sur la route sont une solution.
Mais pourquoi nos voitures en pâtiraient ?!**

**La sécurité est l'affaire de tous !
Organisons une concertation avec la population !**

Nos propositions pour réduire la vitesse !



Gazette de mars 2009 : chicane réalisée à deux pas de chez nous à Haringe.



Ce genre de panneau ne se voit toujours pas à Bambecque !!!



Un autre exemple à Wylder ; gazette de novembre 2009.

Partout la sécurité avance, d'autres propositions en images !



**A Crochte des chicanes sur la D110,
Avec une signalisation bien visible !!!**



A Quaëdypre les parkings sur la D37.

Découvrez, comme les enfants, les merveilles de l'Yser

Idées de balades

Afin d'inciter les enfants à s'engager dans la préservation des eaux de l'Yser et des milieux aquatiques environnant, ceux-ci ont réalisé une « **Charte pour l'eau** ». Cette Charte est la synthèse des observations formulées par les enfants de 12 classes* participant au projet, elle est agrémentée de dessins, et se compose ainsi :

- **d'un préambule** : exposé des problèmes concernant l'eau et les milieux aquatiques constatés au cours de l'année,
 - **d'une déclaration** : actions que les enfants s'engagent à mettre en œuvre pour limiter les problématiques évoquées en préambule.
- * 275 élèves de 9 écoles dont St Joseph et Jean de la Fontaine)

Les enfants ont également préparé une restitution de dix minutes, qui pouvait prendre une forme libre (danse, chant, poésie, scénettes, ...) et qui a été présentée au cours des journées finales de sensibilisation en Belgique.

Ils ont participé aux animations organisées sur la réserve naturelle du Blankaart (Dixmude) et sur la baie de l'Yser (Nieuport). Il s'agit de deux réserves naturelles situées le long de l'Yser .



Bravo à tous les partenaires pour cette sensibilisation des enfants à la protection de notre richesse commune : l'YSER.

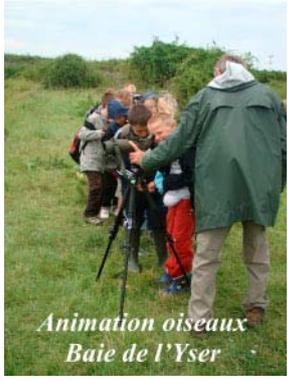
Ces réserves accueillent le public, n'hésitez pas à contacter les offices de tourisme de Dixmude et de Nieuport pour connaître les modalités (voir ci-dessous les coordonnées).



Reserve naturelle de la baie de l'Yser

6 classes ont ainsi été accueillies à la journée sur les deux sites. Ces journées ont eu lieu les 14 et 16 juin 2011 et ont permis aux enfants de s'imprégner de la dimension transfrontalière du fleuve Yser.

La baie de l'Yser est la rencontre des eaux douces de l'Yser et des eaux marines salées de la Mer du Nord. Les milieux qui en résultent sont des prés salés, riches d'un point de vue biologique. Les espèces qui vivent sur ces milieux sont adaptées à ces milieux rares.



Animation oiseaux Baie de l'Yser

Les animations qui se sont déroulées sur la baie de l'Yser à Nieuport ont été réalisées par des guides nature belges francophones. L'accent a été mis sur l'adaptation de la biodiversité à la rencontre eau douce / eau salée.

3 animations de 40 min ont ainsi été proposées aux enfants durant cette demi-journée : découverte des oiseaux des prés salés ; les plantes halophiles des prés salés ; les macro invertébrés de la vase (ou, selon la marée, de l'eau salée).

Reserve naturelle de 120 hectares, elle se visite gratuitement le mercredi en juillet-août, plus d'infos auprès de l'office de tourisme : Marktplein 7 8620 Nieuwpoort Tel : 00 32 58 22.44.44 e-mail : info@nieuwpoort.be

Le Blankaart est un château entouré de prairies humides et d'un lac issu de l'exploitation de la tourbe. Les espèces sont totalement différentes mais toutes aussi intéressantes et toujours adaptées au milieu dans lequel elles vivent. Le château du Blankaart est aujourd'hui utilisé comme musée dont l'exposition permanente présente les milieux et espèces de la réserve.

Chaque classe a participé à une animation de 30 min portant sur un thème distinct pour chacune : oiseaux des zones humides ; petites bêtes des zones humides.



Reserve naturelle du Blankaart

La réserve naturelle est accessible gratuitement en semaine de 9h00 à 16h30, le week-end de 13h30 à 17h30, plus d'infos auprès de l'office de tourisme : Grote Markt 28 8600 Dixmude Tel. 0032 51 51 91 46 e-mail : toerisme@stad.diksmuide.be

Bravo aux équipes enseignantes et aux bénévoles pour ces fêtes de fin d'années.

Kermesse de l'école Saint Joseph

Le thème de cette année était celui de l'eau. Une pluie de danses et chorégraphies s'est abattue sur le podium installé dans la cour de l'école.

Visiblement ce n'était pas pour faire venir la pluie, car le soleil vint par intermittence ensoleiller cette belle après-midi, durant laquelle les enfants ont pu se divertir aux différents stands avec leur parents. Le tout supervisé par l'équipe d'Emmanuel Debavelaere.



Kermesse du RPI

Des spectacles hauts en couleurs ont été présentés par les enfants avec leurs institutrices.

Chaque classe avait à sa convenance choisi son thème et sa chorégraphie.



La présidente de l'association des parents d'élèves, Ariane Delmare, avec son équipe, organisait là sa dernière kermesse. A tous, nous disons un grand merci et à bientôt dans d'autres occasions.

Une nouvelle équipe prendra le relais pour coordonner bénévolement ces manifestations essentielles à la vie des écoles. Bienvenue !!!

Retrouvez + de 200 photos sur le blog à la date du 09 et 10 juin.

Le Député Bambecquois a voté !

Le Bambecquois Raphaël Laforge, député junior, s'est rendu à l'Assemblée Nationale ce 28 mai.

Debout dès cinq heures du matin, une grosse journée l'attendait. Il prit le TGV à Hazebrouck accompagné par Mme Sylvie Germe.

Arrivés sur place, l'assistante parlementaire de Jean-Pierre Decool, les prit en charge toute la journée.

Mr le Député Laforge en séance pris place sur le banc en lieu et place de Mr le Député Decool !



Le Président de l'Assemblée Nationale Mr Bernard Accoyer ouvrit la séance. Puis Monsieur le Ministre de l'Education Nationale Luc Chatel ouvrit les débats. Trois propositions de lois furent alors présentées par les Députés des écoles lauréates :

L'enchantement à Paris, Des enfants du RPI

Les classes de CE2-CM1-CM2 de l'école d'Oost-Cappel se sont rendues à la capitale.

L'élection du député junior dans la classe de CM2 fut l'occasion pour Mr Jean-Pierre Cortési d'organiser un cours d'éducation civique « in situ » en emmenant ses élèves à l'Assemblée Nationale.

Mme Sylvie Germe pour les CE2-CM1 s'inscrit dans la même démarche pour la géographie et la connaissance de la capitale. De belles excursions sous le soleil, riches d'enseignements pour les



Devant la pyramide du musée du Louvre.

1) pour rendre obligatoires les conseils municipaux d'enfants ;

2) pour rendre obligatoire dans chaque association sportive la signature par les licenciés d'une Charte du respect de la personne pour combattre les discriminations liées à l'origine, la couleur, le sexe ou toute autre discrimination fondée sur des caractères illégitimes dans le sport ;

3) pour favoriser le civisme en organisant "la semaine du civisme" dans les établissements scolaires.

Et c'est la deuxième qui l'a emporté avec 373 voix, la première a eu 46 voix et la troisième 156 voix.



Un Bambecquois lauréat du "Réseau Entreprendre Côte d'Opale"



Toutes nos félicitations à Jean-François Colin pour ce prix ! Il récompense son attachement à créer son entreprise spécialisée dans l'hydro gommage.

Une technique très utilisée en Belgique où il a pratiqué pendant 20 ans, remplaçant le traditionnel sablage plus connu en France.

Cette technique douce nettoie et rénove les murs des maisons. Le résultat est remarquable, la preuve par l'image : à gauche, une façade nettoyée par hydro gommage ; à droite une façade non nettoyée.

N'hésitez pas à le contacter, il est à votre disposition.



N'attendez pas 2014, pour embellir vos impôts !

Suite à l'article sur les bases cadastrales dans la gazette du premier semestre, notre maire a répondu.

Dans le compte-rendu du conseil municipal du **14 avril 2011**, on y lit :
« La base locative n'est pas décidée par la commune mais par les services fiscaux. »

Voilà la position de notre maire et des conseillers municipaux de la majorité :
« on n'y peut rien, c'est pas nous, c'est eux !!! »

Faire actualiser sa base cadastrale à la hausse* comme à la baisse est un travail et une réflexion qui demandent du temps.

A titre personnel, j'ai étudié ce processus et l'ai mis en application, pour l'ensemble de mes logements au 4, route de Bray-Dunes.

J'ai sollicité le changement de catégorie de 5M vers 6 pour quatre logements, en motivant par écrit la demande**. Le géomètre des impôts est venu constater sur place, et a apprécié la demande en déclassant cinq logements sur six.

Avant d'engager cette démarche, il faut réunir un certain nombre d'éléments. Pour cela vos interlocuteurs sont le centre des

impôts de Dunkerque, secteur d'Hondschoote, et le service des impôts fonciers.

Demandez une copie ou consultez le dossier de votre bien.

Vous devez y trouver :

- La fiche de classement de 1970 avec les superficies des pièces et les commodités (WC, douche, ...)
- La fiche 6675M actualisée avec les dernières modifications.

Demandez une copie des locaux de références (ci-dessous un extrait)

BAMBEQUE-PV

1- LOCAUX D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL ORDINAIRES

6670 H

N°	CAT	Ref. cad.	Adresse	Propriétaire	Année construction	Surface habitable	Surface pond. totale	Tarif d'évaluation (Eur)	Valeur locative (Eur)
1. MAISONS INDIVIDUELLES									
a) Locaux d'habitation									
1	4	A 770	61 RUE PRINCIPALE		1777			3,35	
6	5	A 937	14 ROUTE DE WEST CAPPEL		1968			3,51	
17	5	A 853	57 RUE PRINCIPALE		1880			3,51	
2	5M	A 455	5127 RUE DE L'EGLISE		1957			2,9	
18	5M	B 544	4 RUE DE LA KRUYSTRAETE		1969			2,9	

Attention ce document n'est pas à jour, par exemple le n°17 (l'école) n'est plus en catégorie 5 mais en 6. Pour les locataires dans les étages de l'école, cela leur permet d'avoir une taxe sur les ordures ménagères et une taxe d'habitation divisées par deux (voir plus).

Par contre, le n°18 est passé en catégorie 5.

J'ai du au préalable actualiser ce fichier.

Avec ces documents vous pourrez comparer votre maison avec celle servant de référence pour le géomètre.

Si après cette étape, vous avez un doute certain sur votre classement,

engagez alors une comparaison avec d'autres maisons sur la commune ayant les mêmes caractéristiques.

Ce travail d'un citoyen avec les services fiscaux peut être reproduit.

Si vous souhaitez une étude personnalisée sur le sujet, je suis à votre disposition.

Jean Deroi

* Pour les logements anciens, il peut y avoir des oublis : des pièces ou des aménagements n'ont pas été déclarés.

Vous souhaitez en informer les impôts pour régulariser la situation !

Sachez qu'il n'y aura pas de

redressement sur celle-ci, sauf cas particulier sur de très grande surface.

** Voici la motivation : « Pour ces quatre logements, je sollicite un déclassement de catégorie, car ils sont petits. De plus, le coefficient de correctif d'ensemble est à 120.

Ce qui, dans mon village, doit être rare car en faisant des tests sur divers locaux, je n'en ai pas trouvé avec des bases cadastrales et superficies comparables dans cette catégorie.

Si toutefois je faisais erreur, je vous remercie de me le signaler pour avoir une base comparative d'équivalence. ... »

Indiscretions de plaidoirie !

Toute expérience est enrichissante.

Sans commentaire, à vous de juger !

En passant devant le tribunal, j'y ai appris qu'un avocat pouvait dire ce que bon lui semblait.

Je vous laisse apprécier l'une des multiples déclarations de l'avocat de la commune :

« Monsieur Deroi était l'ami de l'ancien maire, il avait tout pouvoir sur la commune, d'ailleurs c'était son premier adjoint »

Juste un point de détail ; cette phrase fut prononcée devant les juges de la cour d'appel de Douai, en présence de notre Maire, de son 1er adjoint et d'un conseiller (leur chauffeur ?).

Aucun des trois n'a contredit l'avocat de la majorité municipale.

Jean Deroi

